



**Ville de  
Thiant**

## **Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 février 2023 à 18h00**

**Date de la convocation :** vendredi 17 février 2023

**Date de l'affichage :** vendredi 17 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Thiant, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil en Mairie, rue Anatole France à THIANT, sous la Présidence de Monsieur Marc WATTIEZ Maire de la Commune.

**Présents: Monsieur Marc WATTIEZ, Madame Céline DUMAINE, Madame Stéphanie WATTIEZ, Monsieur Philippe WAEKENS, Madame Raymonde BOHERE, Monsieur Michel HENNAUT, Madame Sylvie DEVOS, Madame Sylvaine GERARD, Madame Martine PREVOST, Madame Armelle BOURLET, Monsieur Jérôme CARLIER, Madame Emilie LEBRUN, Monsieur Christophe DESPINOY, Madame Sylvie NICOLAS, Monsieur Bernard MALAQUIN, Monsieur Bernard LEPEZ, monsieur Jean Claude BAH, Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE, Monsieur Jimmy LAURENT, Monsieur Jean-Michel HARBONNIER, Monsieur Sylvain LEFEBVRE**

**Excusés: Monsieur Guy VANDERBEC  
Madame Céline TRACHMAN qui donne pouvoir à Monsieur Philippe WAEKENS**

### **Ordre du jour:**

1. Délibération Approbation du procès-verbal du 10 janvier 2023
2. Délibération proposition Avenant Marché Restauration.
3. Délibération modificative de la délibération du 10 janvier 2023 sur les indemnités des élus
4. Délibération commissions suite démission d'un conseiller municipal et intégration d'un nouveau  
Questions diverses

**Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Stéphanie WATTIEZ**

**Nombre de pouvoirs : 1**

### **1. Approbation du Procès-verbal du 10 janvier 2023**

**Aucune remarque**

**Le Conseil Municipal,**  
par 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**APPROUVE**

le contenu du procès-verbal du 10 janvier 2023, rédigé par son secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-02-27-D-01

<b>Décision :</b>	Sur :	19	présents
	Pour :	20	dont 1 pvr
	Contre :	0	
	Abstentions :	0	



**Ville de  
Thiant**

À la suite de la démission de Monsieur Jean-Marie LECERF, Monsieur Christophe DESPINOY intègre le conseil municipal.

Monsieur Christophe DESPINOY s'est présenté : habitant de Thiant depuis une vingtaine d'années travaillant au lycée de l'Escaut à Valenciennes, participe dès qu'il le peut aux activités de la commune.

## 2. Délibération proposition Avenant Marché Restauration

Arrivée de Madame Armelle BOURLET.

Présentation est faite par Monsieur Le Maire.

Pour donner suite à l'augmentation des prix des denrées, le prestataire API Restauration a sollicité la commune et souhaite la validation d'un avenant.

Monsieur Michel HENNAUT :

Le contrat qui a été signé avec API était valable pour combien de temps ?

Monsieur Le Maire :

Le Marché est d'une durée d'une année renouvelable 3 fois donc d'une durée maxi de 4 ans.

Les prix des B.P.U sont réputés fermes la première année, ils sont révisables annuellement.

Monsieur Jean-Claude BAH :

Les prix augmentent en France. A quel pourcentage sommes-nous d'inflation ?

Monsieur Le Maire :

On peut difficilement répondre à cela et à sa future évolution mais on sait qu'il est actuellement nettement supérieur à 5%)

(L'alimentation augmente de 1.7% sur un mois, sur 12 mois elle a augmenté de 14.8%

En moyenne glissante sur les 12 derniers mois, l'alimentation a augmenté de 8.8%.)

Monsieur Jean-Claude BAH :

Aura-t-on un autre avenant demain ?

Monsieur Le Maire :

Nous ne pouvons pas passer d'avenant tous les mois.

Actuellement nous restons aux tarifs de la cantine actuelle c'est-à-dire 1€ majoritairement pour les familles.

Madame Stéphanie WATTIEZ :

Est-ce qu'Api s'engage à maintenir la qualité des prestations ?

Monsieur Le Maire :

Oui, même garantie pour les repas avec le même nombre de composants.

Monsieur Jean-Claude BAH :

Que livrent-ils ? Quelles sont les quantités ?

Madame Stéphanie WATTIEZ :

Il n'y a pas de livraison de repas car ils sont préparés sur place dans la cuisine de l'école.

Monsieur Sylvain LEFEBVRE :

Quel va être la somme globale que la commune va devoir payer en plus sur l'année ?

Monsieur Le Maire :

L'augmentation sera environ de 5000€

(Pour information 112800€ payés sur 2022 à API soit 5%

Cela représente 5700€ environ pour l'année)

Monsieur Le Maire :

Il faut faire la différence entre l'impact financier de cette augmentation sur les dépenses et les recettes qui resteront fixes.

Le dispositif de l'état ne bougera pas et les tarifs fixés par le conseil restent inchangés tant que le dispositif « ETAT : CANTINE à 1€ » sera appliqué.

Madame Sylvie NICOLAS :

A-t-on eu une augmentation des effectifs avec les tarifs à 1€ ?

Monsieur Le Maire :

Pour cette année nous avons eu une augmentation des effectifs à la cantine mais pas nécessairement liée aux tarifs des 1€.

Madame Stéphanie WATTIEZ :

Les enfants ont à la cantine un repas équilibré.



**Ville de  
Thiant**

*Demande faite par API restauration à la suite de l'augmentation des prix.*

*L'impact financier est de 5% par rapport au Marché de base :*

## VILLE DE THIANT

Marché de prestation de service et d'assistance à la restauration municipale

### BORDEREAU DE PRIX AU 01/03/2023

DÉSIGNATION	Prix HT au 01/09/2022	Indice	Prix HT au 01/03/2023
Repas scolaire maternel	2,809 €	1,05	2,949 €
Repas scolaire primaire	2,949 €	1,05	3,096 €
Repas scolaire adulte	3,092 €	1,05	3,247 €
ALSH Repas maternel/primaire	2,949 €	1,05	3,096 €
ALSH Repas adulte	3,092 €	1,05	3,247 €
ALSH Menu froid	2,949 €	1,05	3,096 €
ALSH Menu sandwich	2,949 €	1,05	3,096 €
ALSH Menu barbecue	2,949 €	1,05	3,096 €
Goûter 3 composantes	0,710 €	1,05	0,745 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

**VALIDE** L'avenant N°1 pour un montant de 5% par rapport au Marché de base

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Délibération n° 2023-02-27-D-02

<b>Décision :</b>	Sur :	21	Présents
	Pour :	22	Dont 1 pvr
	Contre :	0	
	Abstentions :	0	

### 3. Délibération modificative de la délibération du 10 janvier 2023 sur les indemnités des élus

Vu le Code Général des Collectivités territoriales particulièrement :

- l'article L.2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que l'indemnité du Maire des Adjointes est fixée en référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions du Maire d'une commune de 1 000 à 3 499 habitants équivaut à 51,60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que l'indemnité maximale pour l'exercice des fonctions d'adjoint d'une commune de 1 000 à 3 499 habitants équivaut 19,80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Toutefois, le 2<sup>ème</sup> paragraphe du même article prévoit également que l'indemnité versée à un adjoint peut dépasser ce maximum (19,80%) à condition que le montant total des indemnités maximales pouvant être allouées au Maire et à ces adjoints ne soit pas dépassé (312.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique) ;



**Ville de  
Thiant**

- Le 3<sup>ème</sup> paragraphe de l'article L2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions en application des articles L.2122-18 et L.2122-20 peuvent percevoir une indemnité allouée par le Conseil Municipal dans les limites prévues par le II de l'article L.2123-24. Cette indemnité n'est pas cumulable avec celle prévue par le 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article L.2123-24-1 ;
- Vu la loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux ;
- Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;
- Vu la note d'information NOR INTB9200118C du 15 avril 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux ;
- Vu la délibération n° 2022-12-16-D2 du 16 décembre 2022 fixant à 5 le nombre d'adjoints au Maire ;
- Vu la délibération n° 2023-01-10-D5 du 10 janvier 2023 déterminant les taux des indemnités des élus ;
- Vu le courrier de monsieur le sous-préfet de valenciennes en date du 25 janvier 2023 demandant le retrait de la délibération 2023-01-10-D5 du 10 janvier 2023 et inviter le conseil municipal à se prononcer de nouveau sur les taux des indemnités des élus ;
- Considérant que la commune compte plus de 1 000 habitants et moins de 3 499 habitants ;
- Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouée au Maire, aux adjoints et aux conseillers investis d'une délégation de compétence du Maire, en exercice ;
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, des conseillers municipaux et du Maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**RETIRE ET ANNULE** la délibération n° 2023-01-10-D5 du 10 janvier 2023 déterminant les taux des indemnités des élus

**FIXE** les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint au Maire et de Conseiller délégué dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

- attribution d'une indemnité de fonction au Maire au taux de 42,40 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- attribution d'une indemnité de fonction aux Adjoints au Maire au taux de 13,40 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- attribution d'une indemnité de fonction aux Conseillers délégués au taux de 13,40 % de de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

conformément au barème fixé par les articles L. 2123-23 et L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales :

**REVALORISE** les indemnités de fonction automatiquement en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

**DIT** que la présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> mars 2023.

**PREVOIT ET INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

Tableau annexé

Fonction	% - indemnité mensuelle calculée en référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Maire	42,40
1 <sup>er</sup> (ère) Adjoint(e)	13,40
2 <sup>ème</sup> Adjoint(e)	13,40
3 <sup>ème</sup> Adjoint(e)	13,40
4 <sup>ème</sup> Adjoint(e)	13,40
5 <sup>ème</sup> Adjoint(e)	13,40
Conseiller(ère) délégué(e)	13,40
Conseiller(ère) délégué(e)	13,40
Conseiller(ère) délégué(e)	13,40
	149,60

Délibération n° 2023-02-27-D-03



**Ville de  
Thiant**

<b>Décision :</b>	Sur :	21	présents
	Pour :	22	dont 1 pvr
	Contre :	0	
	Abstentions :	0	

**4. Désignation commissions suite démission d'un conseiller municipal et intégration d'un nouveau:**

*Présentation est faite par Monsieur Le Maire*

**Actualisations des commissions**

• **Finances**

Président : Monsieur Marc WATTIEZ  
Vice-Président : Madame Stéphanie WATTIEZ  
Membres : -Madame Céline TRACHMAN  
-Monsieur Jean-Claude BAH  
Suppléant : Néant  
-Monsieur Sylvain LEFEBVRE remplaçant Monsieur Jean Michel HARBONNIER

• **Fêtes et cérémonies**

Président : Monsieur Marc WATTIEZ  
Membres : -Monsieur Jérôme CARLIER  
-Madame Céline TRACHMAN  
-Madame Sylvie NICOLAS  
-Monsieur Bernard MALAQUIN  
-Monsieur Bernard LEPEZ  
-Madame Emilie LEBRUN  
Suppléant : -Monsieur Christophe DESPINOY  
-Monsieur Jean Michel HARBONNIER remplaçant Monsieur Jimmy LAURENT

• **Travaux Urbanisme Sécurité et Environnement**

Président : Monsieur Marc WATTIEZ  
Vice-Président : Monsieur Philippe WAELKENS  
Membres : -Monsieur Jérôme CARLIER  
-Monsieur Bernard LEPEZ  
-Monsieur Bernard MALAQUIN  
-Madame Céline TRACHMAN  
Suppléant : -Madame Sylvie NICOLAS  
-Monsieur Jimmy LAURENT remplaçant Monsieur Jean-Michel HARBONNIER

• **Sports et vie associative**

Président : Monsieur Marc WATTIEZ  
Vice-Président : Monsieur Michel HENNAUT  
Membres : -Madame Céline TRACHMAN  
-Monsieur Jérôme CARLIER  
-Madame Emilie LEBRUN  
Suppléant : NEANT  
- Monsieur Jean Michel HARBONNIER remplaçant Monsieur Jimmy LAURENT

• **Logement, Affaires sociales**

Président : Monsieur Marc WATTIEZ  
Vice-Président : Madame Raymonde BOHERE  
Membres : -Monsieur Jean Claude BAH  
-Madame Armelle BOURLET  
-Madame Sylvie NICOLAS  
Suppléant : NEANT  
-Monsieur Jean Michel HARBONNIER remplaçant Mme Françoise BAR-DESESPRINGALLE

• **Culture et citoyenneté**

Président : Monsieur Marc WATTIEZ  
Vice-Président : Madame Céline DUMAINE  
Membres : -Madame Céline TRACHMAN  
-Madame Sylvie NICOLAS  
-Monsieur Christophe DESPINOY  
Suppléant : NEANT  
-Monsieur Sylvain LEFEBVRE remplaçant Monsieur Jimmy LAURENT



**Ville de  
Thiant**

• **Education Jeunesse ALSH**

Président : Monsieur Marc WATTIEZ  
Vice-Président : Madame Sylvie DEVOS  
Membres : -Madame Céline TRACHMAN  
-Madame Armelle BOURLET  
-Madame Emilie LEBRUN  
Suppléant : NEANT  
-Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE remplaçant Monsieur Sylvain LEFEBVRE

• **Informations, Communications**

Président : Monsieur Marc WATTIEZ  
Vice-Président : Madame Sylvaine GERARD  
Membres : - Madame Céline TRACHMAN  
-Madame Emilie LEBRUN  
Suppléant : NEANT  
- Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE remplaçant Monsieur Sylvain LEFEBVRE

• **Solidarité**

Président : Monsieur Marc WATTIEZ  
Vice-Président : Madame Martine PREVOST  
Membres : - Madame Sylvie NICOLAS  
-Madame Armelle BOURLET  
Suppléant : NEANT  
- Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE remplaçant Monsieur Sylvain LEFEBVRE

• **Commission d'Appel d'Offres**

(Le Maire + 3 titulaires + 3 suppléants)

3 titulaires et 3 suppléants

Président : Monsieur Marc WATTIEZ - Maire

**Membres de la CAO (scrutin de liste)**

Nom du ou des candidats (6 noms par liste maximum)	Sont élus
- Monsieur Philippe WAELKENS - Monsieur Bernard MALAQUIN - Madame Raymonde BOHERE -Monsieur Christophe DESPINOY	<b>sont élus titulaires</b> - Monsieur Philippe WAELKENS - Monsieur Bernard MALAQUIN - Monsieur Sylvain LEFEBVRE
- Monsieur Sylvain LEFEBVRE - Monsieur Jean Michel HARBONNIER -	<b>sont élus suppléants</b> - Madame Raymonde BOHERE - Monsieur Christophe DESPINOY - Monsieur Jean Michel HARBONNIER

• **Comité des Ages du Pays Trithois**

1<sup>er</sup> délégué titulaire Madame Raymonde BOHERE  
2<sup>ème</sup> délégué titulaire Madame Martine PREVOST  
1<sup>er</sup> délégué suppléant Madame Stéphanie WATTIEZ  
2<sup>ème</sup> délégué suppléant Madame Céline DUMAINE

• **SIDEGAV**

1<sup>er</sup> délégué titulaire Madame Sylvaine GERARD  
2<sup>ème</sup> délégué titulaire Monsieur Michel HENNAUT  
1<sup>er</sup> délégué suppléant Madame Céline DUMAINE

• **L'Association Foncière de Remembrement**

1<sup>er</sup> délégué titulaire Monsieur Philippe WAELKENS  
1<sup>er</sup> délégué suppléant Monsieur Marc WATTIEZ

De plus ont été proposés :

Les agriculteurs représentant la commune :

Monsieur Bruno BOTTIN

Monsieur Maurice WASHEUL

Les agriculteurs représentant pour la chambre d'agriculture :

Monsieur Alain DUPONT

Monsieur Grégory NOCQS

• **Syndicat de la Selle**

1<sup>er</sup> délégué titulaire Monsieur Marc WATTIEZ  
1<sup>er</sup> délégué suppléant Monsieur Philippe WAELKENS



**Ville de  
Thiant**

• **Conseil Administration du Collège :**

1<sup>er</sup> délégué titulaire Madame Céline DUMAINE  
2<sup>ème</sup> délégué titulaire Madame Sylvaine GERARD  
1<sup>er</sup> délégué suppléant Madame Raymonde BOHERE  
2<sup>ème</sup> délégué suppléant Madame Stéphanie WATTIEZ

• **CAPH :**

1<sup>er</sup> délégué titulaire Madame Stéphanie WATTIEZ  
1<sup>er</sup> délégué suppléant Madame Céline DUMAINE

• **OSAT** (10 membres des associations un éducateur sportif et 5 membres du conseil municipal)

Monsieur Michel HENNAUT  
Madame Céline DUMAINE  
Madame Sylvaine GERARD  
Monsieur Philippe WAEKENS  
Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE

• **CCAS:**

Président : Monsieur Marc WATTIEZ  
Vice-Président : Madame Raymonde BOHERE  
Madame Martine PREVOST  
Madame Armelle BOURLET  
Madame Céline DUMAINE  
Madame Stéphanie WATTIEZ  
Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE

• **Commission Cimetière :**

**Responsable : Madame Vanessa Flamme** (s/c Aurélie GAMEZ DGS) avec Madame Sabrina BERTHE

Monsieur Bernard LEPEZ  
Madame Sylvie DEVOS  
Madame Sylvaine GERARD  
Monsieur Bernard MALAQUIN  
Madame Martine PREVOST  
Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE

• **Commission des impôts directs :** (Après vérification pas de changement possible pour cette commission avant la fin du mandat)

Monsieur Jérôme CARLIER  
Monsieur Philippe WAEKENS  
Monsieur Bernard MALAQUIN  
Madame Raymonde BOHERE  
Madame Martine PREVOST  
Monsieur Jean Claude BAH  
Monsieur Sylvain LEFEBVRE  
Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE

• **Commission révision des listes électorales :**

Monsieur Bernard MALAQUIN  
Madame Sylvie DEVOS  
Monsieur Philippe WAEKENS  
Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE

Pour information Monsieur Philippe WAEKENS est membre du SIAVED qui a été désigné par la CAPH.

Délibération n° 2023-02-27-D-04

<b>Décision :</b>	Sur :	21	présents
	Pour :	22	dont 1 pvr
	Contre :	0	
	Abstentions :	0	



**Ville de  
Thiant**

**Questions diverses :**

- Commissions finances : jeudi 2 mars 18h00 et lundi 13 mars 18h00

-Voici la liste des sujets transmis par Monsieur Sylvain LEFEBVRE pour la liste Agir :

- Le mur de la poste,
- Le projet de l'ancienne caisse d'épargne,
- Les caméras,
- Le parking de l'école,
- Le bilan écrit du jury ville et village fleuris
- Le compostage collectif
- Les arbres fruitiers de l'école

Monsieur Le Maire précise que ces questions seront abordées lors des prochaines commissions.

-Monsieur Philippe WAELKENS précise que le bilan des villes et villages fleuris est à disposition des élus dans le classeur à côté des casiers. La commune a obtenu une mention bien.

-Monsieur Philippe WAELKENS précise que la commune s'est inscrite auprès de la CAPH pour des plantations, mais nous n'avons pas de retour à ce jour.

-Jeudi 16 mars : Grand Prix de Denain

-Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il a demandé aux services de la Police d'intervenir sur la commune à la suite de divers constats d'infractions.

-Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de l'ouverture d'une classe en élémentaire pour la rentrée prochaine (septembre 2023)

Intervention Monsieur Jean Claude BAH concernant des travaux de signalisation : ce point n'étant pas à l'ordre du jour, le débat est transmis aux commissions concernées.

Fin de séance à 19h20

La Secrétaire de séance

Stéphanie WATTIEZ